



26 N°-00313 /MINESUP/SG/IGS/DDES/DCAA/anlv

Yaoundé,

14 JUL 2026

COMMUNIQUE-RADIO-PRESSE

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur (MINESUP) a été mis au courant de ce que, certaines plateformes numériques font état de la non reconnaissance de l'Institut Africain d'Informatique (IAI)-Cameroun par le Ministère de l'Enseignement Supérieur du Cameroun.

Il tient à informer l'opinion publique, et plus particulièrement la communauté universitaire et tout organisme en charge de la collation et de l'attribution des équivalences, que ces informations sont erronées. En effet, l'IAI-Cameroun est pleinement reconnue par l'Etat du Cameroun, en vertu de la Convention du 29 janvier 1971 portant création de cet institut, signée et ratifiée par notre Etat, de même qu'en application de l'Accord de siège du 29 mai 2001, et de la loi n° 2023/007 du 25 juillet 2023, portant orientation de l'enseignement supérieur au Cameroun (articles 68 à 76). De ce fait, l'IAI-Cameroun fait partie des institutions habilitées à effectuer des formations de l'Enseignement Supérieur au Cameroun. Cet institut est une branche de l'Institut Africain d'Informatique, dont le siège est à Libreville, au Gabon et qui fonctionne sous la tutelle du Ministère Gabonais chargé de l'Economie Numérique.

En outre, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur, apporte les précisions suivantes :

1. - le **Diplôme de l'IAI-Cameroun** est signé par le Président du Conseil d'Administration de l'IAI (Libreville), cosigné par le Directeur Général et le Représentant Résident de l'IAI-Cameroun ;
- pour sa validité au Cameroun, ledit diplôme fait l'objet d'une procédure d'équivalence soit par saisine du siège, soit par saisine de la représentation du Cameroun et conformément à la procédure en vigueur ;
2. - l'**Attestation de Réussite de l'IAI-Cameroun** est signée par le Représentant Résident et éventuellement le Directeur Académique de l'IAI-Cameroun ;
- pour sa validité au Cameroun, ladite Attestation de Réussite peut faire l'objet d'une procédure d'équivalence après son authentification par le siège (Libreville).

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur se félicite des relations de bonne collaboration qui lient son département ministériel et l'IAI en général et l'IAI-Cameroun en particulier. Il sait pouvoir compter sur un développement de ces relations, dans le cadre d'un accompagnement académique efficient et par l'approche partenariale avec les Universités d'Etat du Cameroun.

Ampliations :
- Min Etat SG/PR (ATCR) ;
- Min SG/PM (ATRC) ;
- MINREX (ATI) ;
- IAI-CAMEROON (ATI) ;
- Médias.



Jacques Fame Ndonga